

Parc national de Port Cros

Objectif 4.I Faire des îles un espace d'excellence en matière d'écoresponsabilité

Les enjeux énoncés ci-dessous sont communs avec ceux de l'orientation 4.4 de la Charte « Faire des îles un espace exemplaire d'écoresponsabilité ». Cinq mesures communes s'appliquant aux coeurs et à l'aire potentielle des îles sont développées dans la **partie 4** plutôt que dans cette partie dédiée aux coeurs, car les enjeux sont plus marqués pour les espaces construits de l'aire optimale d'adhésion de Porquerolles que pour ceux du coeur de Port-Cros. Le contexte de l'île de Porquerolles, quasiment identique pour les espaces classés en aire optimale d'adhésion et en coeur, est développé dans l'Orientation 4.4.

N'est ici développé que le contexte de l'île de Port-Cros. L'objectif 4.I tout comme l'orientation 4.4 visent à trouver collectivement des solutions innovantes aux problématiques de développement durable identifiées sur les îles :

[...]

Améliorer la gestion des déchets

L'objectif prioritaire visé pour Port-Cros est la réduction à la source des déchets et l'amélioration du tri sélectif, en particulier par les visiteurs plaisanciers. La quantité moyenne de déchets produits pendant les deux mois d'été est de 65 tonnes.

[...]

| 1 mesure partenariale | Rôle de l'établissement public | Contribution des communes adhérentes | Principaux autres partenaires |
|--|---|--|---|
| <p>4.1.1 Coeur et AOA île : Augmenter les capacités de récupération des eaux pluviales et de ruissellement et améliorer le traitement des eaux usées pour leur réutilisation.</p> <p>La mise en oeuvre de cette mesure devra porter sur les différents modes de réutilisation possible : eau potable, eau sanitaire et eau agricole.</p> <p>- Pour l'île de Porquerolles, cette mesure portera notamment sur la</p> | <ul style="list-style-type: none">• Maîtrise d'ouvrage• Élaboration d'un projet global : <p>Réalisation d'un diagnostic,</p> <p>recensement des citernes, puits et retenues d'eau à restaurer, identification de nouveaux sites propices</p> <ul style="list-style-type: none">• Conseil / Appui technique aux porteurs de projets | <ul style="list-style-type: none">• Maîtrise d'ouvrage• Étude d'évaluation des potentialités de récupération des eaux sorties de station d'épuration• Accompagnement des initiatives privées pour la récupération des eaux de pluies | <ul style="list-style-type: none">• Agence de l'eau RMC• TPM• DREAL• Ministère de l'agriculture• STAP• Propriétaires• ARS |

Parc national de Port Cros

mise en place de retenues d'eau de ruissellement et de bassins tampons et l'étude des possibilités de réutilisation des eaux issues de la Garonne et des bassins versants.

- Pour l'île de Port-Cros, cette mesure portera notamment sur l'étude de faisabilité et la mise en oeuvre de la récupération des eaux pluviales et des eaux issues de la station d'épuration.

- Pour l'île du Levant, un dispositif expérimental pour la réutilisation voire la potabilisation sera étudiée en accord avec l' ARS.

- Réalisation des travaux pour les retenues d'eau de ruissellement dans le milieu naturel

Parc national de Port Cros

Mesures de l'AOA dont l'application dans les coeurs concourt à l'atteinte de cet objectif :

Mesure 4.4.2 Coeur et AOA île Améliorer le transport, le déchargement et le stockage de marchandises à destination des îles

L'établissement public contribuera en particulier à la mise en oeuvre des actions qui relèvent de sa compétence en tant que gestionnaire du port de Port-Cros.

Mesure 4.4.3 Coeur et AOA île Accompagner la transition vers un parc de véhicules terrestres et maritimes non polluants.

L'objectif est de limiter le nombre de véhicules terrestres sur l'île de Porquerolles. Le partenariat entre la compagnie maritime TLV, le parc national et la commune de Hyères sera réactualisé pour améliorer le contrôle des entrées de véhicules sur l'île. Par ailleurs, l'établissement public contribuera à la mise en oeuvre de cette mesure par la mise en oeuvre du plan de déplacement interne à l'établissement.

Mesure 4.4.4 Coeur et AOA île Réduire significativement la production des déchets à la source et développer le tri et la valorisation des déchets en s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire.

Mesure 4.4.5 Coeur et AOA île Réduire les consommations d'eau potable par des équipements adaptés, et par des actions de sensibilisation et de communication.

Sur l'île de Port-Cros, la consommation annuelle s'élève à 13 500 m³/an dont environ 40 % pour les seuls mois de juillet et août. L'établissement public contribuera à cette mesure par la poursuite du programme écores dans ses bâtiments.

Mesure 4.4.7 Coeur et AOA île Limiter les consommations énergétiques sur les îles en réalisant un diagnostic énergétique, suivi d'actions de réduction des consommations du bâti et de l'espace public.

L'établissement public contribuera à la mise en oeuvre de cette mesure par l'application des dispositions du programme écores à son patrimoine bâti .

Modalités réglementaires (MARCoeurs) concourant à l'atteinte de cet objectif :

MARCoeur 6 Ordures, déchets et autres matériaux

MARCoeur 7 Éclairage artificiel

MARCoeur 12 Règles particulières applicables à l'ensemble des travaux, constructions et installations

MARCoeurs 13 et suivants Travaux, constructions et installations pouvant être autorisés par le Directeur

MARCoeur 22 Activités commerciales ou artisanales

MARCoeur 24 Circulation et stationnement des personnes, des animaux domestiques autres que les chiens et des véhicules terrestres

Référence ID de l'article : #4649

Auteur : Salamatou SEYDOU

Parc national de Port Cros

Dernière mise à jour : 2016-09-12 11:24